

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 43014 du 24 août 2020 portant attribution de l'échelle de solde n° 3
aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2021925S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 30450/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 22 juillet 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « gestion logistique et financière » ;

Vu la décision n° 30453/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 22 juillet 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « gestion logistique et financière » ;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelle de solde n° 3 est accordée, à compter du 1^{er} août 2020, aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de la spécialité « gestion logistique et financière » dont le nom figure ci-après :

Ahamada Afad	NIGEND : 417 693
Attoumani Assad	NIGEND : 425 219
Belton Félicia	NIGEND : 411 622
Brèze Jean Alvine	NIGEND : 434 795
Claudiel Stéphanie	NIGEND : 434 656
Czerniak Amandine	NIGEND : 434 633
Daguerre Andréna	NIGEND : 371 040
Deseigne Kevin	NIGEND : 434 763
Devath Nessly	NIGEND : 434 809
Dulay Camille	NIGEND : 434 726
Dupuy Clarisse	NIGEND : 434 741
Girard Pervenche	NIGEND : 407 777
Godry Thibault	NIGEND : 434 718
Guérin Simon	NIGEND : 434 692
Lebrun Laure	NIGEND : 375 015
Mahamoud Assani	NIGEND : 402 136

Manrifa Fazouili	NIGEND : 434 700
Martial Marie-Alinda	NIGEND : 434 842
Menand Louis	NIGEND : 413 146
Mfoungouo Andjilou	NIGEND : 434 734
Said Sledi	NIGEND : 434 725
Saintard Romain	NIGEND : 434 749
Serrano Estelle	NIGEND : 391 298
Suve Sabrina	NIGEND : 434 701
Thibaut Marion	NIGEND : 382 110
Vaianani Poëura	NIGEND : 434 679
Vucher Laurine	NIGEND : 434 745

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
V. LAMBALLE